

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° 2008 8-3-14

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE GESTION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver, d'une part à GUEBWILLER le déclassement du domaine public départemental dans son domaine privé d'une parcelle le long de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER pour permettre l'implantation de « Points Bleus » (aires de services pour camping-cars) et d'autre part, à LAUTENBACH le déclassement de la R.D. 40 entre la R.D. 429 (rue de la Vallée) et la R.D. 40 I (rue de Colmar) du domaine public départemental dans le domaine public communal ainsi que la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant.

1°) R.D. 4 bis – Commune de GUEBWILLER

Dans sa séance du 7 septembre 2007, votre Assemblée a adopté :

- le principe du déclassement d'une parcelle le long de la R.D. 4 bis à GUEBWILLER du domaine public départemental vers son domaine privé, afin de permettre l'implantation de « Points Bleus » (aires de services pour camping-cars) en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 18 février au 7 mars 2008 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de cette parcelle.

2°) R.D. 40 – Commune de LAUTENBACH

La section de la R.D. 40 (rue de Soultzmatt) assure une liaison intra communale entre la R.D. 429 (rue de la Vallée) et la R.D. 40 I (rue de Colmar). Dans ces conditions, le Département du Haut-Rhin et la Ville de LAUTENBACH sont favorables au déclassement de cette voie départementale et à son classement dans le domaine public communal.

A cet effet, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de la Commune concernée sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

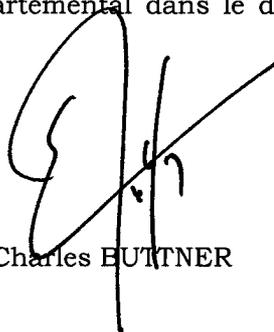
Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion, étant précisé que le Conseil Municipal de LAUTENBACH a délibéré favorablement le 9 avril 2008.

Il est prévu que préalablement à ce transfert, le revêtement de la chaussée sera remis à neuf par le Département du Haut-Rhin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- pour l'opération de GUEBWILLER, de m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental, d'une parcelle le long de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER afin de permettre l'implantation de « Points Bleus » (aires de services pour camping-cars);
- pour l'opération de LAUTENBACH, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion portant déclassement de la R.D. 40 entre la R.D. 429 (rue de la Vallée) et la R.D. 40 I (rue de Colmar) du domaine public départemental dans le domaine public communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTNER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE
de
LAUTENBACH

68610 - Tél. 03 89 76 32 02
Fax 03 89 74 05 81



Nombre de conseillers

élus : 19
en fonction : 19
présents : 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi, 8 avril 2008

Réunis à 20 h 15 sous la présidence de M. Michel MOUROT, Maire

Présents : Mesdames Camilla HAEHNEL et Christine MARANZANA, Messieurs Bernard WALDVOGEL et Alexis GROELLY, adjoints,
Mesdames Anne FISCHER, Isabelle HOSSENLOPP, Fabienne SITTER, Martine VIVES-GROFF et Messieurs, François GRODWOHL, Jean-Marc HILBERT, Bernard KLENKLEN, Bruno PEYRELON, Michel VONESCH et Patrick ZINTER.

Excusés : M. Jean-Pierre LAMEY, (procuration donnée à M. Michel MOUROT),
Mme Marie-Claire SCHAFFHAUSER, (procuration donnée à Mme Fabienne SITTER),
Mme Ulrike KOERPER, (procuration donnée à Mme Isabelle HOSSENLOPP)
M. Christophe SCHUELLER, (procuration donnée à M. Alexis GROELLY),

4) **Transfert de gestion de la RD 40 en voirie communale - Rue de Soultzmatt**
La section de la RD 40 (rue de Soultzmatt) assure une liaison intra communale entre la RD 429 (rue de la Vallée) et la RD 40 I (rue de Colmar) par conséquent, elle n'a pas vocation à rester une route départementale. Aussi, suite à notre demande d'aménagement d'une « Zone 30 » dans le secteur en date du 21 août 2007, Monsieur le Président du Conseil Général nous suggère un transfert de gestion en voirie communale de la RD 40. Ce transfert de gestion nous permettra pleine souveraineté quant aux aménagements souhaités. En cas d'accord, le revêtement de chaussée serait au préalable remis à neuf par le Département.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de gestion de la RD 40 dénommée « rue de Soultzmatt » du domaine public départemental dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions susvisées à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la
loi n° 82-623 du 22.07.82.

Lautenbach, le 9 avril 2008

Le Maire de Lautenbach

Michel MOUROT

COMMUNE DE LAUTENBACH - 49 rue Principale - 68610 LAUTENBACH
commune.lautenbach@wanadoo.fr